

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 81

présenté par  
Mme Brulebois et M. Haury

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« c) Après le 1°, il est inséré un 1° *bis* ainsi rédigé :

« 1° *bis* Les conditions adaptées pour développer son pouvoir d'agir et lui permettre de participer au débat démocratique au sein et à l'extérieur de l'établissement ou du service qui l'accueille. » »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que les établissements et services attestent de la mise en place de méthodes visant à prendre en compte les attentes des personnes âgées accompagnées et à faire émerger de nouveaux services issus de la réflexion collective. Poser ces principes permettra aux professionnels de concentrer leurs actions sur ces missions prioritaires, donc de retrouver du sens dans leur métier, et de définir de nouveaux services issus de l'intelligence collective des personnes âgées.